

FICHE PAYS

UNION des COMORES

LES ENJEUX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Taux d'accès dans l'Union des Comores:

Eau potable	5,8%*
Assainissement amélioré	NC

*correspond aux personnes raccordées au réseau de Moroni, source DGEME, 2014

CONTEXTE GENERAL



• **Monnaie:** Franc Comorien
(1€ = 491 KMF)

• **Population (estimation Banque Mondiale 2011):** 750 000 habitants
(Grande Comore: 52% ; Anjouan: 42% ; Mohéli: 6%)
Forte densité de population en particulier sur l'île d'Anjouan.

• **Organisation territoriale:** République fédérale composée de 3 états fédérés: Grande Comore, Anjouan et Mohéli.
L'Union des Comores est subdivisée en 16 préfectures et 54 communes réparties entre les trois îles.

• **IDH (source : PNUD 2013) :** 0,429
Rang 169 sur 187
31ème pays sur 52 pays africains

Principales problématiques :

- L'état de la ressource n'est pas connu, seules quelques études ont été effectuées à Grande Comore
- Bien que 85 % de la population comorienne ait accès à un point d'eau aménagé, le niveau d'accès à l'eau potable demeure extrêmement faible.
- De fortes disparités selon les îles : à la Grande Comore, les ressources en eau de surface sont quasi nulles. A Mohéli et Anjouan, on rencontre des cours d'eau pérennes et des cours d'eau temporaires, également répartis sur l'ensemble de ces deux territoires.
- Les risques sanitaires liés à la qualité de l'eau, souvent impropre à la consommation, sont importants du fait de la vétusté des réseaux, des sources non aménagées, de l'absence de traitement ou encore de la salinisation de la nappe par intrusion de l'eau de mer (problématique spécifique à la Grande Comore)
- La forte densité de population, les exploitations économiques (distillation, maraîchage) et l'existence de réseaux parallèles provoquent des conflits.
- L'absence de politique d'assainissement et de traitement des déchets entraîne des conséquences environnementales et sanitaires importantes.
- La faiblesse du cadre institutionnel, organisationnel, juridique et financier du secteur comme l'illustre la tentative de coup d'état avorté en avril 2014.

LE CADRE INSTITUTIONNEL DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

Cadre juridique

- **La Loi Organique du 1er mars 2005** stipule que la politique de l'eau relève de la compétence des îles Autonomes qui l'exercent dans le cadre de la politique nationale de développement, définie en concertation avec l'Union
- **Le Code de l'eau issu de la loi n°94-037** indique que la gestion du service public de l'eau est confiée à la Ma-Mwé (société nationale commerciale de l'eau et de l'électricité) en milieu urbain et au Ministère de la production en milieu semi-urbain et rural.
- **Le processus de décentralisation engagé en 2011 (loi n°11-005/AU)** confère la compétence eau et assainissement aux 54 communes sur les 3 îles (Anjouan: 20 ; Ngazidja: 28 ; Mohéli: 6) et confiera aux conseils municipaux élus le choix du mode de gestion.

CONTEXTE POLITIQUE

- **Président:** Ikililou Dhoinine (présidence tournante entre les 3 états fédérés)
- **Dernières élections présidentielles:** elles datent de 2010, mais la prise de fonction officielle du président s'est faite le 26 mai 2011. Le mandat est d'une durée de 5 ans et les prochaines élections auront lieu en 2016.
- **Dernières élections législatives:** les 25 janvier et 22 février 2015 ont été élus les 24 députés sur les 33 qui composent l'assemblée nationale. 9 députés (3 par île) sont désignés par les assemblées de chaque île.
- **Elections municipales:** les premières élections municipales se sont déroulées le 22 février 2015 au scrutin majoritaire proportionnel à un tour.

POUR ALLER PLUS LOIN

Portail Océan Indien du pS-Eau :
www.pseau.org/ocean-indien

Groupe Pays Comores de Cités Unies France:
www.cites-unies-france.org/-Comores

CONTACTS

DGME :
Said Ahmed Othman
saidaoth@gmail.com

UCEM :
Abdou Soimadou Alo
ucem.moheli@gmail.com

UCEA :
Omar Houmadi
uceanjouan@hotmail.com

Agence Française de Développement :
Kartoibi Kambi: kambik@afd.fr
Margaux Chinal: chinalm@afd.fr

pS-Eau :
Vincent Dussaux: dussaux@pseau.org
Grégoire Duband: duband@pseau.org
Sylvette Milin: milin@pseau.org

Cités Unies France :
Astrid Frey: a.frey@cites-unies-france.org

Principaux outils de programmation

- Dans le cadre du **Projet d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement (PAEPA)** financé par un don de la Banque Africaine de Développement (BAD), une étude du cadre institutionnel, organisationnel et financier ainsi que l'élaboration d'un plan stratégique à l'horizon 2030 a été élaborée.
- Aux Comores il n'existe pas de gouvernance de l'eau à proprement parler ce qui se traduit par une absence de politique de l'eau et des ressources budgétaires affectées pour la programmation d'investissements. Il n'existe aucun schéma directeur pour l'Union des Comores ni pour chacune des trois îles.

Les principaux acteurs

- **La Direction Générale de l'Eau des Mines et de l'Energie** est en charge de mettre en place la politique de l'eau à l'échelle des trois îles et de coordonner les projets réalisés sur chaque île. Des directions régionales ont été créées sur les îles d'Anjouan et de Mohéli qui coordonnent les projets du secteur eau et assainissement.
- **La société à caractère public et commercial Ma-Mwe** a la responsabilité d'alimenter en eau les villes, mais en pratique elle n'assure sa mission qu'à Moroni et ses environs.
- **L'Union des comités de l'eau de Mohéli (UCEM)** est une association des comités de gestion de l'eau des villages de l'île de Mohéli créée en 2007. Elle est maître d'ouvrage sur les projets mis en œuvre à Mohéli et apporte un appui technique aux comités de gestion de l'eau.
- **L'Union des comités de l'eau d'Anjouan (UCEA)** est une association des comités de gestion de l'eau des villages de l'île d'Anjouan créée en 2002. Elle est maître d'ouvrage sur les projets mis en œuvre à Anjouan et apporte un appui technique aux comités de gestion de l'eau.
- **Les Comités de gestion de l'eau (CGE)** sont des associations des usagers de l'eau qui gèrent les réseaux et la distribution de l'eau sur leur territoire.

LES PRINCIPAUX MODES DE GESTION :

- Les modes de gestion varient en fonction du mode d'accès et de la situation de chaque île : gestion par la société nationale, gestion communautaire ou partenariat public privé (PPP).
- Sur l'île de Grande Comore, à l'exception de la ville de Moroni et des villages environnants où le réseau est géré par la Ma-Mwé, les populations rurales ont majoritairement accès à l'eau par le recueil des eaux de pluie par des impluviums et des citernes privés. Certains villages utilisent des puits gérés par des comités locaux.
- Sur les îles d'Anjouan et de Mohéli, la quasi-totalité des villages sont dotés de réseaux alimentés par des captages de sources ou de rivières et dans quelques cas par des forages. La distribution de l'eau se fait soit par bornes fontaines communautaires, soit par des branchements privés. Les systèmes sont gérés par des comités de gestion et associations d'usagers de l'eau (AUE) et sont sous maîtrise d'ouvrage des fédérations ilesiennes (UCEM et UCEA). En Grande Comore il n'existe pas d'organisme à l'échelle de l'île en charge de la coordination des comités de l'eau.
- La ville de Fomboni, chef lieu de l'île de Mohéli, expérimente depuis 2009 le seul PPP de l'Union des Comores avec le Société de Gestion de l'Eau de Mohéli (SOGEM).

